



Lausanne, le 15 octobre 2010

**Assurance-invalidité – 6^è révision de l'AI, deuxième volet (révision 6b) :
Procédure de consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la procédure de consultation ci-dessus, voici nos prises de positions :

Forum écoute, la fondation romande des malentendants, qui défend les personnes malentendantes et devenues sourdes, s'inquiète des réductions de prestations engendrées par le 2^{ème} train de mesures d'assainissement de l'assurance invalidité.

Pour rappel, la nouvelle convention tarifaire entre l'OFAS et les fournisseurs des aides auditives, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010, a réussi à diminuer le coût des appareils (entre 11 et 17 %). Mais elle ne dit rien du prix des appareils des gammes supérieures, moyens auxiliaires souvent indispensables aux malentendants encore actifs.

Dans un marché suisse estimé à 100 millions de francs, bien que l'AVS et l'AI prennent en charge quelque 39 millions, c'est 60 millions qui sont payés par les malentendants eux-mêmes !

Par rapport à la révision de l'AI, notre fondation se prononce uniquement sur les points touchant directement les malentendants. Ainsi, nous émettons les réflexions suivantes :

- Pour ce qui a trait aux moyens auxiliaires, plus particulièrement les appareils auditifs, nous formulons les plus grandes craintes quant au système proposé (achat centralisé sur appel d'offres). Encore une fois, la diminution des coûts est reportée sur les assurés. Les personnes en activité professionnelle choisissent déjà à l'heure actuelle des appareils leur permettant de maintenir au mieux leur emploi. Toute nouvelle diminution de prestations quant à la prise en charge des moyens auxiliaires va à l'encontre d'une bonne intégration des personnes malentendantes dans le monde du travail. C'est là un aspect qui préoccupe au plus haut point notre fondation, sachant qu'actuellement il y a environ 650'000 personnes malentendantes ou sourdes en Suisse.
- La diminution des coûts ne doit pas entraver la recherche visant à améliorer les appareils qu'utilisent quotidiennement et avec satisfaction des dizaines de milliers d'utilisateurs. C'est pourquoi

forum écoute, en droite ligne avec les buts qu'elle s'est fixée, restera vigilante quant aux conséquences de la 6^e révision AI sur le prix effectif des appareils acoustiques, notamment ceux de gammes supérieures, et sur le choix de ceux-ci.

- La mesure visant le non renchérissement des subventions octroyées aux organisations d'aide aux invalides qui sera mise en œuvre avec la prochaine période de prestations, à savoir 2011-2014, ne représente qu'une goutte d'eau comparée aux dépenses annuelles de l'AI (30 millions de francs de 2019 à 2028). De plus, il est mentionné qu'aucun moyen financier ne sera mis à disposition pour l'extension des prestations et les subventions seront réduites. Sachant la peine avec laquelle des fondations comme la nôtre bouclent leurs comptes, les dons privés diminuant malgré de nombreuses sollicitations pour compléter les subventions accordées et un fonctionnement incluant de nombreux bénévoles, nous nous opposons à ces mesures.
- Les modifications apportées au système de frais de voyage en cours actuellement compliqueront sans conteste la gestion des demandes AI. Au lieu de ces modifications, nous préconisons d'augmenter la franchise appliquée à Fr. 20. par trajet (à l'heure actuelle, seuls les frais de déplacement au-dessus de Fr. 10,- sont remboursés). Rappelons tout de même que les malentendants ont déjà subi une baisse de 33% des remboursements de piles de leurs appareils acoustiques.
- Il nous semble des plus inopportuns de proposer une 6^e révision quand bien même les effets de la précédente révision ne sont point encore connus. A titre d'exemple, que sait-on des effets des mesures de réinsertion introduites par la 5^e révision ? Ont-elles permis une réduction du nombre de rentes d'invalidité ?

Forum écoute soutient le Conseil fédéral dans sa volonté d'assainir l'assurance invalidité, mais pas au détriment de la qualité de vie. Ainsi en accord avec notre mission de défendre les intérêts des personnes malentendantes nous ne pouvons que nous opposer à toutes mesures visant à une diminution drastique des dépenses de cette assurance sociale.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom de forum écoute :
Michèle Bruttin
Vice-présidente